

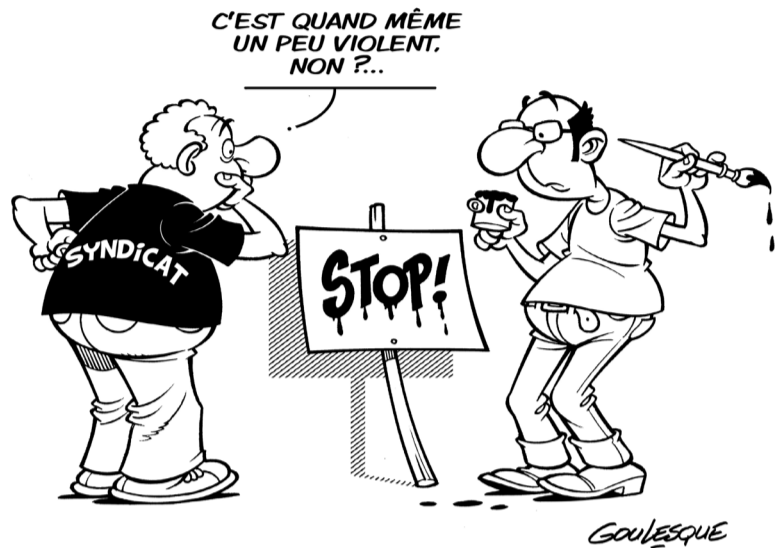
La Révolte

N°85
Novembre 2022

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

Ce mois d'octobre a été marqué par un mouvement de grève dans les raffineries de pétrole qui manqua de paralyser la France. La guerre en Ukraine et la flambée du gaz russe avait déjà souligné notre dépendance aux énergies fossiles. En voici une spectaculaire démonstration de plus. Et, au-delà du mouvement social, l'évidence s'impose : la disparition programmée de ces énergies, au cours de ce siècle, est loin d'avoir été anticipée par un système qui vit sur le court terme, entièrement tourné vers les bénéfices immédiats des grandes entreprises et qui nous amène dans le mur.

Ce conflit et l'échec de la « généralisation » de la grève nous questionne aussi sur la capacité de riposte du modèle syndical majoritaire. Certes, aux vues des bénéfices scandaleux accumulés par Total, il est légitime pour ses salariés de réclamer des augmentations de salaire. Et l'on peut s'indigner au passage qu'une entreprise qui a fait 17,7 milliards de bénéfices au premier semestre 2022, ne paye pas d'impôts sur les bénéfices en France et qu'elle ait reçu des aides de l'Etat durant la pandémie¹ ... Par ailleurs, la scandaleuse atteinte au droit de grève que les travailleurs des raffineries ont subie, avec les réquisitions de personnels grévistes, ne peut que nous inciter à leur manifester notre solidarité. Mais, dans le même temps, il est difficile de ne pas penser aux échecs sociaux du passé récent, lors des mouvements sur les attaques contre le système des retraites et le droit du travail, et de ne pas se dire qu'avec une même mobilisation dans les raffineries, les gouvernements d'alors auraient mis genoux à terre. Et lorsque Martinez appelle à la « généralisation des grèves », on se demande pourquoi il ne l'a pas fait alors...



Le terme même de « généralisation des grèves », utilisé pour ne pas parler de grève générale - qui rappelle trop 1936 et 1968 - est symptomatique de directions syndicales qui ne veulent pas être débordées. Quand un mouvement social éclate, les syndicats institutionnels sont plus effrayés de perdre le contrôle que d'aboutir à un échec face au gouvernement. Pourtant, c'est justement les mouvements incontrôlés que redoutent les gouvernements. Lors de ce mois d'octobre c'est l'émergence d'un mouvement de « type gilets jaunes » qui a empêché de dormir Elisabeth Borne, et non une démonstration de force des syndicats². Le modèle de l'intersyndicale, qui part toujours sur les revendications et les modalités d'action du syndicat le plus timoré, au nom de l'unité, et les syndiqués que l'on siffle pour des manifs planplan lors de journées « d'action » : tout ça ne fait plus peur au gouvernement ni aux patrons. Et l'on s'interroge sur la pertinence de syndicats qui s'accrochent à des revendications corporatistes, tenables que dans des grandes entreprises et des grandes administrations quand la majorité des travailleurs et des jeunes connaissent des réalités bien différentes.

Le propos ne saurait être une condamnation du syndicalisme en tant que tel : tant qu'il existera l'exploitation, il faudra que les exploités soient solidaires entre eux pour se défendre. Mais une remise en question totale s'impose : directions syndicales, permanents syndicaux, participation aux organismes de cogestion, pratiques syndicales encadrées par la loi, le modèle syndical français a été absorbé et institutionnalisé par le système, au même titre que les modèles anglais et allemand. Ce n'est plus un organisme de lutte, une société de résistance : c'est devenu « un partenaire social ». Une réflexion s'impose et, pour la mener, une connaissance des origines du syndicalisme n'est peut-être pas inutile : des travailleurs qui s'unissent pour défendre leurs intérêts, qui décident et agissent collectivement grâce aux méthodes de l'action directe³ et en refusant la tutelle des partis politiques.

¹ Sur ce sujet, les deux articles du site Basta ! : « Comment Total, Sanofi et consorts bénéficient d'une discrète aide publique malgré leurs profits » (28 mai 2020) et « TotalEnergies n'a pas payé d'impôt sur les sociétés en France depuis deux ans » (22 juillet 2022) : <https://basta.media/>

² « Appel à la grève : le gouvernement marche sur des braises », Alexandre CHAUVEAU, le 15 octobre 2022, <https://www.europe1.fr/politique/appele-a-la-greve-le-gouvernement-marche-sur-des-braises-4140891>

³ On peut lire la brochure référence « L'ACTION DIRECTE - LE SABOTAGE » Émile POUGET, sur le site de nos amis du CRAS de Toulouse : <https://cras31.info>

Communiqué des élèves du lycée Caston Febus à Orthez pour le mardi 18 octobre

Aujourd'hui nous bloquons dans le but de faire entendre des revendications portées depuis 2019. Les professeurs et les élèves se sont opposés à cette réforme du bac, pourtant, aucun changement n'a été observé.

Pour commencer, les programmes sont extrêmement lourds, et les épreuves ont été placées trop tôt dans l'année : elles ont en effet lieu entre le 20 et le 22 mars, soit 6 mois après la rentrée. La pression des évaluations est constante et nous manquons de temps pour finir nos programmes à temps et préparer les épreuves du bac en mars. Même si les programmes ont été, pour certaines spécialités, « allégés », ces allègements sont trop marginaux et insuffisants pour permettre des apprentissages sereins jusqu'au mois de mars. En SVT par exemple, le chapitre retiré représente seulement deux heures de cours. Pour la spécialité Physique-chimie, très peu de choses ont été supprimées par rapport à l'an passé : deux parties ont été retirées du programme, ce qui représente environ six heures de cours. Et en spécialité Histoiregéographie, géopolitique et sciences politiques ou Sciences de l'ingénieur : rien ! Les derniers ajustements en date ne sont pas suffisants et ne concernent pas toutes les matières. Avec le contrôle continu, nous sommes mis en concurrence les un.e.s contre les autres et l'angoisse monte. De plus, cette réforme n'efface pas les déterminismes qu'elle était supposée supprimer : les inégalités de genre persistent (les filles désertent les spécialités scientifiques), les inégalités sociales se creusent (les matières scientifiques sont occupées majoritairement par les enfants de cadres)...

Cette réforme témoigne d'une vision libérale de l'éducation qui défavorise le service public. La suppression des postes en est la preuve : entre 2019 et 2020, plus de 2600 postes ont été supprimés, ce qui affaiblit grandement la capacité de prise en charge des élèves. Les lycéen.e.s étant les principaux concernés ont le droit d'avoir une voix au chapitre. C'est pourquoi nous exigeons d'être écouté.e.s. Nous demandons, dans l'immédiat, soit le recul des épreuves, soit l'allègement des pro-



CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau www.cnt-ait-pau.fr

grammes. Nous demandons aussi plus de moyens, notamment pour créer des places dans le supérieur. Si nous portons des revendications et proposons des solutions immédiates par rapport à cette réforme du bac bâclée, notre critique est bien plus profonde. Cette réforme est une preuve de plus que ce gouvernement ne tend pas à représenter le peuple mais bien à le diviser pour le malmenier à sa guise. Nous nous retrouvons, en 2022, à porter les mêmes revendications que 3 ans plus tôt.

Par notre blocus nous voulons montrer que nous continuons à rejeter les politiques menées à l'encontre du service public. En effet, cette réforme est dans la lignée de tous les affaiblissements de celui-ci : hôpitaux menacés, fonctionnaires délaissés.e.s, système éducatif transformé en marché. Nous refusons catégoriquement que les lycées soient gérés comme des entreprises, c'est pourquoi nous nous opposons à la privatisation de l'éducation. L'éducation ne doit pas être un processus individualiste de repli sur soi. Nous voulons un système éducatif public qui valorise la solidarité et l'entraide entre élèves et enseignant.e.s. Notre avenir ne s'achète pas, ne se vend pas, ne se gagne pas. L'égalité des chances n'existe pas, mais essayons de diminuer autant que possible les déterminismes. Pour cela, il faudrait révolutionner entièrement le système éducatif : Comment enseigne-t-on ? Dans quel but ? Nous ne demandons pas le retour à l'ancien bac. Nous voulons que tout soit repensé dans des intérêts sociaux et non économiques. Nous voulons que les professeur.e.s et élèves aient leur mot à dire quant à la manière d'organiser l'enseignement. Nous voulons être considérés dignement et que le corps éducatif (enseignant.e.s, AESH) et le personnel de nos établissements (cantine, entretien) aient des conditions de travail et une rémunération décentes. Ainsi, nous soutenons les luttes pour l'augmentation des salaires et contre la réforme des retraites.

Nous estimons aussi que la manière dont les jeunes sont abandonnés.e.s vis-à-vis de leur futur s'étend au-delà du système éducatif. La crise écologique que nous subissons et l'inaction gouvernementale par rapport à celle-ci malgré de nombreuses mobilisations de la jeunesse (marches pour le climat, Youth For Climate) témoigne de l'incapacité de nos dirigeants.e.s à s'occuper des thématiques qui nous préoccupent. Ainsi nous ne pouvons pas acquiescer docilement face au mépris de ce que nous sommes, voulons être et allons devenir.

Des jeunes en colère.

Bilan Section Roms-Gens du Voyage automne 2022 !

Chers Compagnons, chères Compagnes,

Nous nous sommes retrouvés lors de la manifestation intersyndicale de Pau en octobre dernier, et nous étions 2000 manifestants de nombreux secteurs professionnels à revendiquer nos droits sociaux, à la retraite et de travailleurs et travailleuses... Santé, sécurité, enseignement, industries, énergies, l'objectif était bien de réclamer nos acquis et de ne pas laisser disparaître notre pouvoir d'achat face à l'inflation et à la hausse des produits de consommation de base, des carburants et des moyens de chauffage, de subsistance, alors que la paye naugmente pas, elle... et que le fonctionnement du Pôle emploi évolue...

En ce qui concerne les activités artistiques et culturelles Roms et des Gens du Voyage, nous pouvons résumer les faits suivants : Art Rom et Tania se sont produits dans différents lieux en Nouvelle Aquitaine, ces derniers mois, que ce soit pour animer spectacle et conférence au Cercle dou Peis de Pompéjac, au Welcome IN Tziganie (l'Air des Balkans, Gers), ou lors du 4ème Eco-Festival de Pellegrue, avec le Zéphyrin de Saint Martial, pour soutenir les Pompiers et orphelins, mais aussi les sinistrés des incendies de Gironde et des Landes de cet été. Débats citoyens, ateliers, producteurs locaux, artistes et artisans, anciens et enfants, villageois et travailleurs saisonniers de tous pays, manouches et travelers, nous étions nombreux à vouloir nous exprimer !

Pour les artistes Tziganes les plus anciens et les plus reconnus ce fût un moment de retrouvailles fin septembre-début octobre lors du Festival N°2 Mosaïque Gipsy Bohème de Montpellier, avec entre autres Gérard Gartner dit Mutsa, Mona Metbach et Nouka Maximoff, ou encore Dallas Baumgartner, Tchavolo Schmit, et bien d'autres, grâce au Marché Gitane, à la Fête Foraine, aux démonstrations de chevaux et danses, aux expositions, débats et concerts ! Le prochain grand rendez-vous sera celui du 5 novembre avec Itinérances Tziganes à Clermont-Ferrand où Gabi Jimenez a composé les visuels et où plusieurs sites recevant des Voyageurs sont à l'honneur. Tous ces programmes sont disponibles sur le web.

Tania et Art Rom, vous donnent rendez-vous les 4 décembre au Marché de Noël de Préchac, 17 décembre au Marché de Noël de Luxey, en présence d'Olivier Olivéro en concert, électro gipsy-indi, de nombreux stands, et un spectacle de théâtres d'objets et marionnettes, le 21 décembre au CHP Duchêne de Pau, en direction des patients en psychiatrie et ouvert au public, à la Salle de Théâtre (respect des mesures sanitaires en vigueur).

Tania a formé aux techniques manuelles (théorie et pratique), des Arts du spectacle (marionnettes et théâtre), les stagiaires BAFA de la Ligue de l'Enseignement 64 à Gourette et invite celles et ceux qui souhaitent s'inscrire à la session d'avril 2023 à se faire connaître. Renseignements au Village Vacances du Cardet.

A très bientôt sur les routes, latcho drom ! infos à Tania Magy Art Rom sur le net !

Réforme de l'assurance-chômage : le Sénat adopte un projet de loi durci !

Le premier quinquennat de ce zigage a été marqué par diverses réformes : réforme du marché du travail, réduction des prestations chômage, puis l'abandon d'une première réforme des retraites... actuellement l'agenda social de Macron II se précise. Il comprend quatre réformes principales : un raccourcissement de la retraite (en jouant sur l'âge ou la durée de cotisation), : une nouvelle diminution de l'assurance chômage (en minorant les droits en fonction de la conjoncture), la mise sous condition d'activité du RSA (éventuellement fusionné avec les autres minima sociaux) et la réforme du service public de l'emploi, rebaptisé France travail (chargé de contrôler et de sanctionner les personnes en recherche d'emploi, plus que de les accompagner me semble-t-il !).

Ces réformes s'inscrivent encore dans la logique capitalo-étatique de la transformation du modèle français de protection sociale ; il s'agit d'organiser d'une part sa réduction, d'autre part de tourner le dos à sa philosophie d'origine issue entre autre du Conseil national de la Résistance, pour en produire une version plus compatible avec les attentes du marché.

Les gouvernants et leurs copains n'en font pas mystère, le but n'est plus simplement de maîtriser la hausse des dépenses sociales, mais de les réduire structurellement. Cela se traduit déjà par une diminution inédite de la part des chômeurs indemnisés par l'assurance chômage, part que la nouvelle réforme réduirait encore. Côté retraites, le trait est net également : la réforme envisagée ramènerait la durée moyenne de la retraite des personnes nées dans les années 1970 à celle qu'ont connue leurs grands-parents nés dans les années 1930, c'est-à-dire près de trois ans de moins que la génération de leurs parents nés autour de 1950.

Adopté en première lecture à 303 voix contre 249, et 11 abstentions à l'Assemblée nationale, le 11 octobre dernier, le projet de loi sur le « fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi », plus connu sous le nom de réforme de l'assurance chômage, a été débattu le mardi 25 octobre au Sénat. Le 19 octobre, la commission des affaires sociales du Sénat a examiné le rapport présenté par la sénatrice Frédérique Puissat (LR) et Olivier Henno (centre) avant d'établir le texte. Le Sénat, à majorité de droite, bien que soutenant le projet présidentiel de réforme de l'assurance chômage qui vise à ramener le taux de chômage à 5%, contre 7,4% aujourd'hui, a tout de même proposé certains ajustements, exposés dans le résumé de ses travaux. Pour le moment, les règles d'indemnisation du chômage fixées par un décret datant de juillet 2019 doivent prendre fin le 1er novembre. La commission des affaires sociales du Sénat a donc dans un premier temps proposé que le gouvernement puisse prendre par décret les mesures d'application du régime d'assurance chômage du 1er novembre jusqu'au 31 décembre, afin de prolonger de système déjà en place. Le Sénat souhaite également inscrire le principe de contracyclicité (prenais un dico si vous vouliez savoir ce que ça veut dire, moi perso j'en ai aucune idée !) de l'indemnisation du chômage, c'est-à-dire le fait que celle-ci soit modulable en fonction de la conjoncture économique et de la tension du marché du travail, dans la loi, plutôt que de l'instaurer par décret comme l'envisage le gouvernement.

Une autre proposition des sénateurs porte sur l'indemnisation des salariés qui refusent une offre de contrat à durée indéterminée. « Il paraît difficilement acceptable qu'un salarié ayant refusé une offre de contrat à durée indéterminée (CDI) à l'issue d'un contrat à durée déterminée (CDD) sur le même poste et avec la même rémunération puisse percevoir des allocations chômage », a expliqué la commission des affaires sociales dans un communiqué. : une nouvelle diminution de l'assurance chômage (en minorant les droits en fonction de la conjoncture). Ainsi, « l'article 1er bis AA, introduit par la commission, prévoit que le droit à l'allocation d'assurance ne soit pas ouvert à un demandeur d'emploi ayant refusé trois propositions de CDI à l'issue de CDD au cours des douze derniers mois ». Les sénateurs LR souhaiteraient même aller plus loin, en refusant le droit à l'assurance chômage dès le premier refus de CDI.

La commission des affaires sociales a également souhaité introduire une « présomption de démission en cas d'abandon de poste ». « L'article 1er bis A prévoit que le salarié qui a abandonné volontairement son poste de travail après avoir été mis en demeure à cette fin, par lettre recommandée ou par mise en demeure en main propre contre décharge, est présumé démissionnaire », indique la commission, et ainsi, le salarié ne touchera pas d'indemnisation chômage. « Il n'est pas souhaitable qu'un salarié licencié à l'issue d'un abandon de poste dispose d'une situation plus favorable en matière d'assurance chômage qu'un salarié qui démissionne et qui n'est pas indemnisé », a-t-elle justifié. En commission, les sénateurs sont également revenus sur le système de « bonus-malus » imposé aux entreprises pour limiter les contrats courts. Ils estiment que ce dispositif, dans l'état actuel, « ne cible pas réellement les contrats courts, les CDD ne représentant que 2% des fins de contrat prises en compte ». La commission a donc « limité les fins de contrat prises en compte aux CDD d'une durée inférieure ou égale à un mois, hors remplacement de salariés absents », afin d'exclure les dispositifs de fins de CDI et les fins de missions d'intérim.

Finalement, les sénateurs ont en première lecture adopté le projet de loi ouvrant la voie à une possible « modulation » de l'assurance-chômage selon la conjoncture, après l'avoir durci avec une mesure pénalisant les refus répétés de CDI à l'issue d'un CDD. Députés et sénateurs vont maintenant tenter de s'accorder sur une version commune. Prévu sur trois jours, l'examen de ce texte porté par le ministre du travail, a été bouclé en une seule journée. Ce texte introduit notamment la possibilité, par décret, de moduler l'assurance-chômage en fonction du marché de l'emploi (recuerdate une des promesses de campagne du candidat Jupiterisant). Dixit le ministre du travail « le système actuel reste construit pour répondre à un concept de chômage de masse, sans être suffisamment incitatif au retour à l'emploi... 60% des entreprises éprouvent des difficultés à recruter ». Ce mécanisme fait actuellement l'objet d'une concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui « devrait durer six à huit semaines pour aboutir d'ici à la fin de l'année », a-t-il précisé.

Même si le ministre s'est toutefois montré défavorable à une mesure qui prévoyait qu'un demandeur d'emploi ayant refusé trois propositions de CDI à l'issue d'un CDD ne puisse pas avoir droit à l'assurance-chômage, des sénateurs de LR, ont toutefois tenté de durcir cette disposition dans l'hémicycle. Un amendement prévoyant la privation d'indemnisation au premier refus a été rejeté... mais... dextrême justesse. Le Sénat a cependant adopté par la suite un autre amendement LR visant à exclure de l'allocation-chômage les intérimaires qui n'acceptent pas un CDI proposé sur le poste qu'ils occupent en intérim. Concernant la disposition assimilant « l'abandon de poste » à une démission (proposition faite devant l'Assemblée nationale par des amendements de la majorité présidentielle et de LR), les sénateurs ont précisé la procédure applicable afin de soi-disant la « sécuriser ».

La gôche se montre vent debout contre le texte, qui « stigmatise les demandeurs d'emploi et les fait passer pour des profiteurs », selon Monique Lubin (Parti socialiste, PS). Les socialistes et écologistes ont apporté leurs voix à une motion de procédure du Groupe communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE) visant au rejet du projet de loi, motion qui a été repoussée vite fait. « Afin de redonner la main aux partenaires sociaux », les sénateurs ont réécrit l'article premier du texte, qui prévoit la prolongation des règles actuelles de l'assurance-chômage. La date butoir du 31 décembre 2023 a été ramenée au 31 août de la même année. La droite sénatoriale a par ailleurs modifié les paramètres du bonus-malus, dispositif qui a vocation à limiter les contrats courts. Ont par exemple été exclues du dispositif les fins de missions d'intérim.

Patou

Ta révolte sur notre blog : <http://comitedelarevolte64.over-blog.com>